



## Ajournement d'une naturalisation

Par **khalouch**, le **02/01/2012** à **21:13**

Bonsoir,

Voilà, j'ai fait une demande de naturalisation et je viens d'avoir une réponse qui dit en application de l'article 44 du décret N:93-1362 du 30 Décembre 1993 modifier, d'ajourner ma demande à deux ans en raison du caractère incomplet de mon insertion professionnelle. Ils disent que la précarité de ma situation actuelle constituée par un CDD ne me permet pas de disposer de revenus suffisamment stable. Il y a t'il un recours pour ça au cas où j'ai un CDI et pourrais je ensuite refaire ma demande sans attendre 2 ans?

En vous remerciant en avance

Sincères salutation

Par **Yio**, le **20/01/2012** à **04:21**

Bonjour,

je connais le meme probleme. "ne subviens pas à mes besoins" en tant qu'etudiant et salarié à temps partiel"

mes coordonnées 06456518 30